



INFORMATIONS MUNICIPALES SAULON-LA-CHAPELLE

UNE CERTAINE IDÉE DE LA RURALITÉ

LETTRE D'INFORMATIONS N° 64 – Juin 2021
www.saulon.fr



EDITO

Depuis quelques jours, une nouvelle période de déconfinement s'ouvre. Nous sommes tous dans l'attente de profiter d'une liberté retrouvée. Nous ne pourrons pas rattraper ce qui nous a échappé, les repas de famille, les soirées amicales, les festivités, mais nous devons saisir prudemment ces nouvelles possibilités de rencontres.

Dans les semaines à venir, nous allons petit à petit retrouver une vie « normale ». Les activités des associations reprennent progressivement ; des événements extérieurs ont certes empêché la reprise à la zone de loisirs. La situation des gens du voyage est compliquée à gérer ; nous faisons en sorte que leur présence engendre le moins de nuisances possibles mais cette année, ce fut difficile, notamment lors de leur arrivée. Disons-le : nous sommes victimes de la non conformité des collectivités en matière d'aires d'accueils. C'est pourquoi j'ai décidé de saisir personnellement Mme la sous-préfète pour l'alerter de nos difficultés.

Nous sommes proches de l'été et malgré cette période en théorie calme, de nombreuses manifestations vous seront proposées ; certaines sont récurrentes : manifestations du 13 juillet, festival Rock'n Saul fin août. D'autres seront nouvelles : marché artisanal début juillet au plan d'eau, formation aux premiers secours pour les enfants, séance de cinéma en plein air. Ce sera autant d'occasions de se retrouver et de renouer des liens sociaux. Notre commune est dynamique et attractive ; nous en avons d'autres preuves, complètement différentes : l'installation mi-juin d'un restaurateur en plats à emporter, des cours de musique à la rentrée de septembre... Des initiatives que vos élus soutiennent totalement !

Si la vie extérieure reprend, et nous ne pouvons que nous en féliciter, nous ne devons pas oublier que la vie démocratique continue. Les 20 et 27 juin, auront lieu les élections départementales et régionales. Voter reste un acte fort, un acte républicain qui ne demande qu'un peu de temps pour choisir les élus qui représenteront au mieux nos intérêts au sein de deux institutions qui sont des piliers de la vie politique locale. Pour assurer notre sécurité sanitaire, les bureaux de vote se tiendront dans la salle des fêtes ; un parcours est prévu pour passer successivement dans les deux bureaux sans jamais se croiser.

Avec cette liberté retrouvée, c'est le droit de sortir, de profiter de la vie mais c'est aussi le droit de nous exprimer au travers des urnes !

Pascal BORTOT
Maire

Elections régionales et départementales 2021

... changement de lieu de vote pour les scrutins des 20 et 27 juin 2021



En raison des contraintes liées à la fois à la crise sanitaire, au double scrutin et en raison de l'exiguïté des locaux de la Mairie, le Maire de Saulon-la-Chapelle a sollicité le Préfet pour un transfert du lieu de vote. Un arrêté préfectoral a ainsi été pris pour valider cette demande.

Aussi, pour les élections régionales et départementales qui se tiendront les 20 et 27 juin prochains, les électeurs se présenteront à la Salle des fêtes située 8 rue du Foyer.

Ouverture du lieu de vote :
8h à 18h

CONSEIL MUNICIPAL 3 MAI 2021

...ce qu'il faut retenir

(le compte-rendu complet sur www.saulon.fr et sur les panneaux d'affichage)

COMMUNAUTE DE COMMUNES - VALIDATION DU PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE

La loi Engagement et proximité ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes. L'objectif souhaité est de "reconnaitre l'importance de l'engagement des élus et leur rôle essentiel".

Exemples de sujets pouvant entrer dans ce pacte :

- Réunir la conférence des maires pour avis sur des sujets d'intérêt communautaire ;
- Création ou la gestion de certains équipements ou services par une ou plusieurs de ses communes membres ;
- Création de commissions spécialisées associant les maires.
- Création de conférences territoriales des maires par secteurs géographiques
- Orientations en matière de mutualisation de services
- Objectifs à poursuivre en matière d'égalité de représentation des femmes et des hommes

M. le Maire ajoute que la communauté de communes est composée de plusieurs territoires qui sont la plaine, les Hautes-Côtes et les zones urbaines. Les maires, appartenant au même territoire auront, dorénavant, la possibilité de se réunir et d'échanger sur leur situation.

M. Franck COUPECHOUX explique qu'il est aussi question de la coopération et de la mutualisation qui peut s'exercer directement entre les communes. Ce qui devrait permettre de faire évoluer les choses, notamment en terme d'économie d'échelle.

COMMUNAUTE DE COMMUNES - TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide de se prononcer en faveur du transfert de la compétence mobilité.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PIROUETTE CACAHUETE

La convention a pour objet de définir le partenariat entre Pirouette Cacahuète et la commune de Saulon-la-Chapelle pour la mise en place de différents projets et le suivi général du dispositif "Osons la Nature" selon les objectifs suivants :

- mettre en place des actions favorisant la biodiversité de la commune et le cadre de vie de ses habitants,
- impliquer les élus, les habitants et les acteurs socio-professionnels de la commune et les mobiliser dans la mise en place des actions.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Comme chaque année le conseil municipal procède au tirage au sort de deux personnes pouvant être désignées en tant que jurés d'assises pour l'année 2022.

La liste sera transmise au bureau centralisateur de Nuits-Saint-Georges qui procédera à un nouveau tirage au sort entre toutes les personnes désignées par les communes du canton.

INFORMATIONS DES ADJOINTS ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Travaux M. Dominique BLOT, adjoint aux travaux fait le point sur l'avancement des travaux engagés sur la commune :

Longère Le parc à vélo est installé, ce qui signe la fin des travaux.

Lotissement La 1^{ère} tranche des travaux de viabilisation du lotissement des Longs Champs arrive à son terme.

Un ajout sur le cahier des charges va être réalisé afin que la commune vérifie systématiquement les travaux de raccordement des eaux usées et pluviales des acquéreurs.

Eglise La réfection des 3 planchers qui mènent au clocher est terminée.

Mille Club La démolition du Mille Club est prévue pour la 1^{ère} quinzaine de juillet.

Zone de loisirs Les employés communaux ont procédé à la rénovation partielle de l'entrée par la rue du Moulin en attente d'un aménagement proposé par la commission Environnement.

Manifestations et associations M. Alain BŒUF, 1^{er} adjoint indique :

- Que le marché organisé samedi 1^{er} mai a rencontré un très grand succès.
- Que le BMX a commencé les différents travaux d'amélioration du site et de la piste.
- Que l'aménagement des terrains de pétanque est terminé.
- Qu'un traitement du gazon du terrain de foot a été réalisé.

Affaires sociales et scolaires Mme Nathalie PEDRON informe de la mise à disposition du photocopieur de la mairie pour les enfants de l'école primaire si celle-ci doit encore fermer ses portes en raison de la crise sanitaire.

Les inscriptions scolaires ont eu lieu et à ce jour, 20 enfants sont inscrits en maternelle et 7 en CP.

Un film occultant sera posé sur les vitres de l'école primaire.





Gens du voyage : les obligations d'accueil des collectivités

Ce qu'il faut savoir. . .

La loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage impose qu'un Schéma départemental d'accueil des gens du voyage soit produit dans chaque département. Elle pose le principe de participation des communes à l'accueil des gens du voyage.

Cet accueil peut revêtir plusieurs formes :

- L'aire permanente d'accueil
- L'aire de grand passage
- Le terrain familial
- Le logement social adapté.

En Côte d'Or, le Schéma départemental repose sur la réalisation d'aires d'accueil dans les communes suivantes : à Auxonne, à Beaune et à Nuits-St-Georges. S'agissant des **grands passages**, le Schéma départemental d'accueil comporte également la création de 5 aires : une aire sur le territoire du SCOT hors métropole de 150 places, et une aire dans chacun des bassins d'habitat de Beaune-Nuits-Saint-Georges, de Montbard, de Châtillon/Seine et d'Auxonne.

En contrepartie de cette obligation d'accueil, la loi permet aux communes, ayant créé les aires d'accueil prévues par le schéma départemental d'interdire le stationnement des gens du voyage sur le reste de leur territoire.

Or, sur notre territoire (bassins d'habitat de Beaune-Nuits-Saint-Georges), ces dispositions légales ne sont pas respectées, **les aires d'accueil et de grands passage n'ayant pas encore été aménagées.**

Dès lors, au regard de la loi, il est impossible pour un Maire de demander l'expulsion d'un groupe de gens du voyage. **Non seulement il ne peut engager aucune procédure à l'encontre des gens du voyage** (hormis pour une atteinte grave à la sécurité et à l'ordre public), **mais il a même l'obligation de les accueillir** dans des conditions décentes (eau, électricité, ordures ménagères, terrain praticable...). Et même en cas de lancement d'une procédure, celle-ci est tellement longue à aboutir, que les occupants sont déjà partis...

Les gens du voyage sont parfaitement bien informés de ces dispositions légales. A titre d'exemple, la commune voisine de Fenay, qui est rattachée à Dijon Métropole, a la possibilité juridique de lancer une procédure d'expulsion, car la Métropole est en conformité au regard de la loi et du schéma départemental.

A Saulon-la-Chapelle, la communauté de communes finance le ramassage des ordures ménagères et l'électricité est prise en charge par EDF. Les gens du voyage s'acquittent chaque semaine d'une redevance dont le montant permet de couvrir certains frais, dont la facture d'eau. Chaque semaine, le Maire, accompagné des élus, rend visite au campement, afin de faire le point et de constater les départs et les arrivées.

La problématique de l'accueil des gens du voyage est complexe et ne peut se résoudre sans l'implication de toutes les parties prenantes: Etat, Conseil régional, Conseil départemental, communauté de communes, communes... C'est un problème qui concerne beaucoup de communes en Côte d'Or et tout un bassin d'habitat.

Qui sont les gens du voyage ?

La notion de gens du voyage est une **notion administrative** créée en droit français pour désigner la communauté des voyageurs ne disposant pas de domicile fixe.

Ce sont des citoyens français intégrés économiquement, exerçant les métiers de commerçants ambulants et de forains notamment, ou encore de travailleurs saisonniers et qui ont fait initialement le choix d'une vie non sédentaire. Tous ne sont pas itinérants, certains sont considérés comme des « gens du voyage sédentarisés ».

Il ne faut pas confondre l'expression « gens du voyage » avec les Roms au sens de l'Union romani internationale (URI) et ses diverses composantes (Tziganes, Gitans, Manouches, Sinti, etc.); ni avec ceux qu'une partie des Français a pris l'habitude d'appeler Roms depuis ces dernières décennies, exilés économiques originaires de Roumanie, Bulgarie ou pays de l'ex-Yougoslavie.

On estime à environ 250 000 à 300 000 le nombre de « gens du voyage » en France, nombre qui correspond à trois catégories: les itinérants, qui se déplacent en permanence sur l'ensemble du territoire national; les semi-sédentaires, qui ont des attaches fortes sur un territoire; les sédentaires, installés de manière permanente, généralement sur un terrain dont ils sont propriétaires ou locataires.

Les métiers liés à une économie nomade continuent d'alimenter le quotidien de la majorité des foyers : vente sur les marchés et porte à porte d'une grande variété de produits manufacturés (mercerie, vente de matelas, de tapis et...), de fabrication artisanale (vannerie, étamage...), récupération d'objets et de matériaux divers, cueillette des fruits et des fleurs, vendanges.

Ces métiers sont aussi divers dans leurs formes que dans leurs revenus, et la fourchette des ressources est très large, allant de l'opulence à la précarité.

Le mouvement évangéliste (pentecôtisme) a pénétré la société tzigane et a pris auprès de cette population une ampleur considérable.

Cette ampleur peut s'expliquer par la double fonction que joue le pentecôtisme : il est facteur de cohésion entre les familles en leur permettant de se rencontrer régulièrement et il offre la possibilité de se démarquer de la société sédentaire.

Dans la culture des gens du voyage il est souvent de tradition de laisser les toilettes des caravanes à l'usage exclusif des femmes et des enfants. Les hommes font leurs besoins naturels en extérieur, ce qui n'est pas sans poser des problèmes d'hygiène et de salubrité publique.

Faut-il protéger les sites occupés ? ...

Là encore, pas de solution miracle. Les mesures de protection des terrains sont souvent inefficaces (les dispositifs sont forcés ou contournés), ils coûtent cher et gênent les usagers habituels. Ainsi, sur la zone de loisirs, « bunkériser » le site reviendrait à empêcher l'accès en permanence aux nombreux adhérents du foot, du Brnx, de la pétanque, du tennis, de la pêche et de toutes les activités du gymnase. Sans compter les traditionnelles manifestations qui sont organisées sur le site (Fête nationale, Concert rock etc.). Et l'accès des pompiers et des secours reste obligatoire. Lorsque le site est « protégé », alors c'est un autre site qui est occupé.





Après avoir été assailli par les herbicides pendant des décennies, le coquelicot a résisté et signe son grand retour. La fleur est devenue le symbole de la biodiversité, et d'une nature à préserver. Son retour signe en effet la (relative) perte de terrain des pesticides dans les cultures françaises. Mais le combat continue : le tiers des oiseaux a disparu en quinze ans; la moitié des papillons en vingt ans; les abeilles et les pollinisateurs meurent par milliards; les grenouilles et les sauterelles semblent comme évanouies ; les fleurs sauvages deviennent rares...

Chacun d'entre nous peut contribuer à la préservation de la biodiversité en disant STOP aux pesticides et herbicides !

L'initiation Premiers Secours Jeune Public a pour objectif de sensibiliser les enfants âgés de 6 – 10 ans à la prévention des accidents domestiques et de les former à quelques gestes de secours: prévention, protection, alerte, brûlure, hémorragie et perte de connaissance.

- Inscriptions du 7 au 25 juin.
- Séance le 10 juillet à 14h.
- 24 places maximum
- Réservé aux 6 -10 ans
- Encadré par la Croix Rouge



Inscriptions au secrétariat de Mairie (à l'Accueil mairie ou par téléphone)

AGENDA (prévisions, selon mesures sanitaires)

Dimanche 20 et dimanche 27 juin

Salle des fêtes : élections départementales et régionales

Samedi 3 juillet – 15 h 00

-Zone de loisirs : Marché de Producteurs et d'artisans d'art

- Zone de loisirs : Atelier « Osons la nature »

Samedi 10 juillet – 14 h 00

Zone de loisirs : Formation 1ers secours jeune public

Mardi 13 juillet – 19 h 00

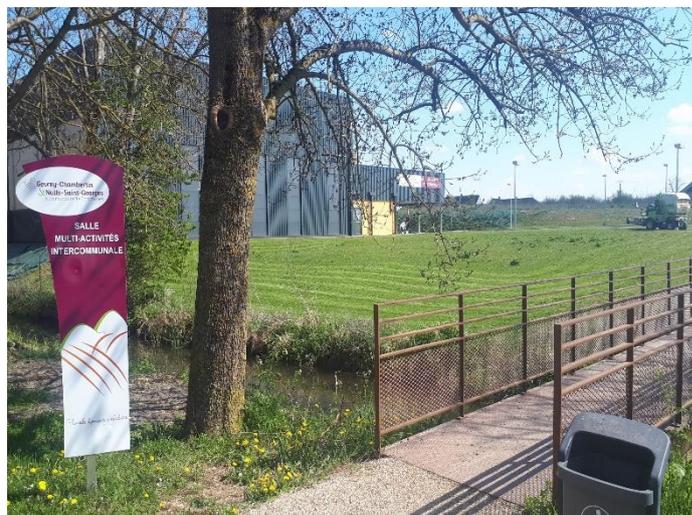
Zone de loisirs : Festivités de la Fête Nationale

Mardi 17 août – 21 h

Zone de loisirs : Cinéma Plein Air

Samedi 28 août – 19 h 00

Zone de loisirs : 6^e Festival Rock'Saul



INFOS Pratiques



SECRÉTARIAT DE MAIRIE

8 Rue du Foyer
21910 SAULON-LA-CHAPELLE



Horaires d'ouverture au public

Mardi et jeudi : 14 h-19 h
Mercredi : 9 h-12 h
Vendredi : 14 h-17 h



Tél : 03.80.79.14.30
Fax : 03.80.79.14.31



accueil.mairie@saulon.fr